



RÈGLEMENT AUNIS LOISIR

SAISON 2023-2024



La mixité doit être assurée sur le terrain tout au long du match tant que cela est possible.

Une équipe ne doit pas avoir sur le terrain plus d'un·e joueur·se disputant un championnat supérieur (RÉGIONAL ou PRÉNATIONAL). Les joueur·se·s de championnat NATIONAL ne sont pas autorisés.

Matches à 6 contre 6 ; mais une équipe incomplète présentant 4 ou 5 joueur·se·s joue le match ; le résultat est pris en compte comme si l'équipe était complète.

Terrain: 18 m x 9 m ; Hauteur du filet: 2,35 m

Les matchs se déroulent en 3 sets gagnants de 25 points (avec 2 points d'écart), le 5^{ème} set en 15 points (avec 2 points d'écart).

Si, au début du set, une équipe fait jouer un joueur de championnat supérieur, le handicap sera de - 3 points pour le set (-2 points au 5^{ème} set) ; si l'équipe commence le set sans joueur de championnat supérieur, elle doit terminer le set sans joueur de championnat supérieur.

Si une équipe n'assure pas la mixité au cours ou au début d'un set, elle perd alors 4 points (2 points seulement pour le 5^{ème} set) et 1 point supplémentaire pour chaque joueur·se de l'équipe adverse sur le terrain du sexe non représenté par l'équipe n'assurant pas la mixité. Si l'équipe adverse ne respecte plus la mixité, les points négatifs sont annulés.

Les points de handicap des deux équipes se compensent. Par exemple, si le set commence avec la configuration suivante - l'équipe A est constituée de 3 joueurs et 3 joueuses et parmi eux il y a un joueur disputant un championnat régional et l'équipe B est constituée de 6 joueurs, dont aucun de championnat supérieur - l'équipe A se voit attribuer - 3 points et l'équipe B - 7 points (4 + 1 x 3). Le set commence alors à 0 points pour l'équipe A et -4 points pour l'équipe B.

Les participant·e·s doivent être licenciés à la Fédération Française de Volley Ball soit en Compét'lib (Loisir), soit Compétition Volley Ball, soit Fédération affinitaire (UFOLEP).

L'arbitrage est assuré par le club recevant ; pour certains matchs des arbitres en formation pourront être nommés pour être supervisés ; en l'absence d'arbitre, le match se déroulera en auto-arbitrage (le score sera donné à la fin de chaque action à voix haute et l'échange sera rejoué en cas de désaccord).

Pas de règles particulières sur les changements de joueur·se·s, mais ils devront être fait en gardant l'esprit "loisir".

A la fin du match, l'équipe recevante doit faire preuve de convivialité en organisant collation et boissons (sans alcool aussi).

L'équipe recevante devra saisir le résultat du match sur le site internet de la Fédération Française de Volley-Ball (faire cette saisie au plus tard 48 heures après le jour du match) :

- http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/saisie_resu.php
- Choisir Comité de Charente-Maritime
- Le mot de passe pour toutes les équipes est **AUNIS** et les numéros de match sont sur les calendriers disponibles sur internet.